



**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT
DES TRAVAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE MARC
LANVIN**

Arrêté de police N° 36/2018 du 24 avril 2018

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Marc Lanvin
dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

ARRETE

- Article 1** Des travaux de rabotage de la chaussée seront réalisées sur une partie de la rue Marc Lanvin (du n°421 au n°509) à compter du jeudi 26 avril 2018 et pour une durée de deux jours.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera strictement interdit sur l'emprise du chantier et la circulation perturbée selon l'avancée des travaux.
- Article 3** L'entreprise TPRN exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la pré- signalisation et de la signalisation réglementaire.
- Article 4** La société TPRN Zone Acticentre-BP 30417 Fretin 156, rue des Famards 59814 Lesquin cedex
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de Douai
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 24 avril 2018

Le Maire,
Maryline Lucas

